



LE RAPPORTEUR GENERAL

PREMIER MINISTRE

COMPTE RENDU de la Session plénière de la CNCD du 25 mars 2021.

La **Commission nationale de la Coopération décentralisée** s'est réunie en session plénière, (1^{ère} séance de l'année 2021) sous forme de visioconférence, organisée à partir de la *salle Clergier* au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le **jeudi 25 mars 2021 à 9 h 30**.

Après un mot d'accueil de **Mme Christine MORO**, secrétaire générale de la CNCD, indiquant les modalités de la réunion, la séance s'ouvre par une :

Allocution du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Baptiste LEMOYNE.

Le Secrétaire d'Etat salue **M. André VIOLA**, vice-président de la CNCD, participant à la réunion depuis son bureau à Carcassonne, à qui il souhaite avec un jour de retard son anniversaire, et l'ensemble des membres, élus, représentants des associations et des administrations, personnalités qualifiées et l'équipe de la DAECT, dans un contexte où les problèmes du développement et sa dimension territoriale sont à l'avant-scène. Il rappelle l'engagement personnel de M. Jean-Yves LE DRIAN sur le **projet de loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales**.

Il fait mention nommément de ceux qui siègent pour la première fois à la CNCD et leur souhaite la bienvenue :

- pour l'association Régions de France, M. Othman NASROU, vice-président du Conseil régional d'Île-de-France ;
- pour l'Association des Maires de France, M. Arnaud NGATCHA, adjoint à la maire de Paris, Mme Léonore MONCOND'HUY, maire de Poitiers, M. Louis GISCARD d'ESTAING, vice-président de Clermont Auvergne et maire de Chamalières, Mme Emma VERAN, conseillère communautaire de l'agglomération Cannes Pays de Lérins, adjointe au maire de Cannes ;
- au titre du collège des suppléants, M. Hubert ZOUTU, maire de Heudebouville, et M. Didier PARAKIAN, vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- pour l'AFCCRE, le président, M. Philippe LAURENT, maire de Sceaux, qui siègera désormais comme titulaire, et Mme Anabel MARIE, conseillère municipale de Rennes déléguée à l'Europe ;
- comme personnalité qualifiée, M. le préfet Nicolas DESFORGES, désigné par le ministre de l'intérieur.

La CNCD est une instance passionnante, qui incarne le dialogue avec les collectivités territoriales sur le développement durable, alors que nos pendules avance au rythme de la pandémie. Il reconnaît la grande détermination des collectivités et leurs capacités d'adaptation. La philosophie de la loi de programmation se rattache à la pensée de Victor Hugo, « *la solidarité est une idée universelle* » et repose sur un devoir moral vis-à-vis de peuples frères, de nations sœurs, à qui on doit donner les moyens de maîtriser leur propre destin. Mais notre propre destin en dépend aussi. La « *France est de retour* » et depuis 2017 se donne les moyens d'accroître son engagement dans ce domaine.

Sur la base du rapport de M. BERVILLE et avec l'accord de tous les groupes politiques, le projet de loi a été voté à l'unanimité en première lecture par l'Assemblée nationale et sera examiné par le Sénat en mai.

Il s'agit d'un « changement de braquet », L'aide publique au développement (APD) est passée de 0,38 % de notre richesse nationale à 0.4 %, et atteindra à 0,55 % en 2022, avec un horizon de 0,7 % en 2025. Pour la première fois depuis dix ans, la France repasse devant le Royaume-Uni, et occupe de nouveau le 4^{ème} rang mondial. Il y a une géopolitique du développement et l'affirmation d'un modèle, certaines autres puissances n'étant pas toujours aussi désintéressées. La France entend accompagner sans créer de nouvelles dépendances, pour un progrès durable.

La part des collectivités territoriales devra doubler en cinq ans (2017-2022), passant à 17 ou 18 millions d'euros. Le ministre se réjouit de l'adoption du 1 % « transports » et une attention particulière a été portée au **renforcement de la compétence consultative de la CNCD**, désormais consultée à propos du rapport annuel sur le développement.

Le projet de loi est porteur d'une méthode, privilégiant la concentration par rapport à la dispersion. Les 19 pays prioritaires (18 en Afrique et Haïti) bénéficient déjà de financements avec des taux allant jusqu'à 70 %, et les priorités thématiques sont orientées autour des enjeux du climat, de la biodiversité, de l'égalité femmes-hommes. Il vise aussi à une meilleure *redevabilité*, avec une commission indépendante d'évaluation sur le modèle britannique.

Le Ministre insiste pour conclure sur le rôle des collectivités territoriales dans la réalisation des ODD, désormais directement cités dans le corps de la loi, et qui ne doivent pas rester simplement de grands objectifs. Il s'agit d'une nouvelle opportunité, d'une nouvelle responsabilité et les élus représentés à la CNCD sont une *avant-garde éclairée* en mesure de contribuer à convaincre les nouveaux élus de s'engager à l'international, pour « *élargir le cercle* ».

*

Le vice-président de la CNCD, M. André VIOLA, commente le projet de loi. Il se réjouit que la CNCD soit placée au cœur du dispositif, avec l'avis sur le rapport annuel, qui devra souligner l'apport des collectivités territoriales à l'APD. Des amendements ont demandé l'élargissement de la CNCD aux associations, cependant il existe déjà le CNDSI pour cela, et le rôle spécifique de la CNCD comme instance de dialogue entre les collectivités territoriales et l'Etat doit être préservé. On peut regretter que l'arrivée tardive de la loi réduise la durée de la programmation à un an et demi, heureusement le Gouvernement a accepté d'ouvrir la perspective jusqu'à 2025. Autres points positifs : le transfert des ODD du cadre de partenariat

dans le corps de la loi, et le nouveau « 1% mobilité » : on a les instruments pour aller plus loin et on va en effet travailler à élargir le cercle.

M. François REBSAMEN, nouveau président de Cités Unies France (CUF), salue le Secrétaire d'Etat et les participants et aborde cinq points :

- On peut se réjouir de la nouvelle loi de programmation, du « 1% mobilités » et de l'entrée d'un représentant des collectivités territoriales dans le conseil d'Expertise France.
- On doit en revanche regretter que l'Union européenne n'ait pas maintenu une ligne « autorités locales » dans sa programmation 2021-2027.
- Sur la rencontre Afrique-France, organisée à Montpellier en juillet, il faut aussi regretter que les collectivités n'y soient pas conviées en tant que telles ; mais elles vont s'y inviter, CUF mettant en place un « *side event* » la veille ou l'avant-veille autour de ses groupes pays.
- Sur la priorité Sahel, les collectivités territoriales se sont invitées au Sommet G5 de N'Djamena en février dernier.
- Les Assises de CUF, « Rencontres internationales de l'Action internationale des Collectivités territoriales » (RAICT), auront lieu le 29 juillet 2021, en présentiel ; elles s'appuieront sur le succès des groupes pays et auront en perspective la COP 26 de Glasgow, en liaison avec CGLU,
- Les présidents des groupes-pays de CUF ont demandé une audience au Ministre.

Suit un débat auquel participent :

Mme Valérie DUMONTET, vice-présidente du Conseil départemental de l'Aude, note la nouvelle dynamique créée à CUF autour du président Rebsamen et d'un exécutif pluriel, demande que d'une manière générale les collectivités territoriales soient pleinement associées aux délégations et aux événements de la « Maison France » et insiste sur la dimension de proximité des ODD, qui doivent être des objectifs partagés avec les partenaires.

M. Tony BEN LAHOUCINE, au nom des réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA), évoque la spécificité de ceux-ci, qui rassemblent des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et divers établissements du territoire. Après s'être félicité de la nouvelle trajectoire des fonds affectés à la solidarité internationale et de l'adoption du « 1% transports », il revient sur le travail avec les conseillers diplomatiques des préfets de région (CDRP) et souhaite la désignation d'un référent « coopération décentralisée » dans chaque collectivité territoriale,

M. Arnaud NGATCHA, pour la Ville de Paris, premier contributeur à l'AECT, président du groupe pays Sénégal, qui se réjouit des orientations contenues dans le projet de loi de programmation et évoque le dossier Afrique-France, avec le rôle particulier de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

Le Ministre y répond, confirmant qu'il a bien entendu le plaidoyer et qu'il a veillé à ce qu'André Viola soit consulté sur toutes les dispositions législatives concernant la CNCD. La loi vient ratifier une pratique bien établie mise au point avec les associations de collectivités territoriales. Après avoir évoqué le rôle d'Expertise France, il apporte des précisions sur ce que sera le sommet Afrique-France, qui ne sera pas une « grand-messe » avec des chefs d'Etat venant en tant que tels, mais une rencontre où une place particulière sera réservée à la jeunesse et aux diasporas. Il évoque aussi la priorité de la **francophonie**, saluant le succès de la campagne de pavage pour le 20 mars, qui doit s'accompagner par une sensibilisation

en profondeur sur cet enjeu parfois encore méconnu. En ce qui concerne les « référents développement », il suggère que cette question soit étudiée dans le cadre de la CNCD.

Le procès-verbal de la session du 21 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le président André VIOLA, vice-président de la CNCD, introduit la suite des débats, sur la base de l'ordre du jour établi par la Commission permanente.

❖ **POINT SUR LE SAHEL.**

- **M Benoit PILET, président du groupe Sahel de CUF,** évoque le Sommet de N'Djamena en février 2021, auquel les collectivités territoriales n'étaient pas conviées, mais qui doit se comprendre dans un processus global de maintien de la paix et de développement (il note à l'occasion la forte attente des collectivités tchadiennes, alors qu'il y a encore peu de coopérations dans ce pays, sauf Poitiers). Dans le cadre de la « feuille de route », les projets visent une « mise à l'échelle », notamment dans les secteurs des services de base (éclairage public, sécurité alimentaire, assainissement) et méritent une reconnaissance accrue de la part de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). A noter aussi que tous les groupes pays concernés ont de nouvelles présidences et sont pleinement associés à la réalisation des objectifs définis au niveau du G 5.
- **M. Bruno CHIAVERINI** apporte son témoignage sur l'action menée par l'AIRF, rassemblant 180 régions francophones, sous la présidence de la région Auvergne-Rhône-Alpes, elle-même très impliquée au Sahel. Elle vise en particulier au renforcement des capacités des élus et techniciens, avec l'engagement de 33 collectivités et de 4 associations.
- **M. Frédéric BONTEMS, ambassadeur, envoyé spécial pour le Sahel,** fait le point sur l'actualité politico-sécuritaire qui reste très volatile, spécialement dans la zone des Trois Frontières, dans la région de Goa ou celle de Mopti. La coalition pour le Sahel a mené des actions qui ont fait reculer les menaces proprement militaires, mais les attaques contre les populations continuent. Des réformes et des avancées sont en cours au plan institutionnel mais ne pourront donner leur mesure que si elles s'appuient sur une *approche territoriale intégrée* qui passe par le renforcement des autorités locales.
- **Mme MORO** rappelle que 13 projets concernant le Sahel ont été soutenus par la DAECT pour un montant supérieur à 1 million d'euros.

❖ **POINT SUR LES QUESTIONS EUROPENNES.**

M. André VIOLA ouvre le débat sur le **cadre financier pluriannuel 2021-2027** et sur la **présidence française de l'Union européenne (PFUE)** au 1^{er} semestre 2022.

Mme Anabel MARIE, au nom de l'AFCCRE, présente l'accord qui vient d'être conclu entre les institutions pour la période de programmation qui s'ouvre cette année

et s'appuie sur un Instrument *de voisinage et de coopération* (« *Global Europe* ») qui se substitue au FED. Il comprendra un pilier géographique, correspondant aux ¾ des fonds, et d'un pilier thématique. Il n'a malheureusement pas été possible de maintenir une ligne « autorités locales », malgré le succès rencontré par les appels à propositions « villes durables ». Il faudra donc passer par les appels à projets gérés par les délégations de l'UE dans les pays partenaires, avec un rôle des conseils locaux mis en place auprès des ambassades.

M. VIOLA évoque les différents évènements de la PFUE, dont la « Conférence sur l'Avenir de l'Europe », qui doit donner lieu à des dialogues locaux avec les citoyens, et le Sommet des Villes et des Régions, organisé sous l'égide du Comité des Régions, en France, sans doute à Marseille au 1^{er} trimestre 2022. Il insiste sur la défense du site européen de Strasbourg, qui a été mis de côté pendant cette crise sanitaire dans le fonctionnement institutionnel.

Mme MORO rappelle que le Parlement européen a obtenu un montant réservé assez important (500 millions d'euros) pour les collectivités territoriales et qu'il y a présentement un AAP lancé sur le reliquat des fonds 2014-2020 dont il faut tirer parti.

Mme Claude GANTER, conseillère régionale du Grand Est, représentant Régions de France, insiste aussi avec force sur la défense de la position de Strasbourg comme capitale européenne, appelant à la mobilisation de tous sur cet enjeu très important (*Note du rapporteur* : une reprise des réunions à Strasbourg a été annoncée en mai 2021, mais la vigilance continue à s'imposer).

❖ **M. VIOLA présente les évènements internationaux organisés aux côtés de l'Etat :**

- **« Forum Génération Egalité »** : **M. Benjamin BECHAZ** présente cette rencontre prévue du 30 juin au 2 juillet ; une tournée virtuelle en régions est prévue avec la présence de ministres, sur l'enjeu de l'égalité femmes-hommes. Pour la participation des collectivités au Forum lui-même, un travail de préparation est en cours entre CUF, la DAECT et le service de l'ambassadrice O.
- **Méditerranée : Dialogue des Deux Rives (2ème phase) et association des Méditerranée**, indique que le Forum sera centré sur les sociétés civiles, la jeunesse, avec une place importante consacrée aux diasporas, aux entreprises et aux territoires. Il invite les collectivités à co-construire notamment le volet culturel et sportif. La Méditerranée étant « un bien commun » et pas seulement pour les riverains, c'est l'occasion de souligner les aspects biodiversité, lutte contre les pollutions par les plastiques, coopération entre les ports et questions liées aux transports maritimes, priorités figurant au « **Plan d'action pour une Méditerranée exemplaire** » au départ porté par l'Espagne et Monaco et désormais approprié par 11 pays participants.

Mme Agnès RAMPAL, conseillère régionale de la région Sud, indique que cette région est très engagée sur ces objectifs communs et sur la nécessité de sensibiliser les « gouvernements locaux » sur des enjeux tels que l'urgence sanitaire et le réchauffement climatique, pour une diplomatie territoriale de proximité. L'axe « Europe-Méditerranée-Afrique » est une nécessité pour la mise en œuvre des Accords de Paris. Les rencontres « Méditerranée du Futur » et le dialogue des Deux Rives sont des instruments essentiels, de même que les programmes et appels à projets qui en résultent, et la région s'associe bien sûr au plan d'action pour une Méditerranée exemplaire, pour cette mer qui est « la plus belle, la plus petite, la plus polluée ». Il faut sauver la sphère méditerranéenne « pour elle-même et pour nous tous ».

- **Coopération avec l'Afrique : les rendez-vous de 2021/2022 (Montpellier, Africités). On regrette que certains de ces événements, y compris le Sommet Afrique-France, donnent plus de place à des organisations de la société civile qu'aux collectivités territoriales et à leurs associations.** CUF pense pour y remédier organiser une journée en parallèle en juillet 2021, entièrement réservée aux collectivités territoriales.

Mme MORO évoque la prochaine rencontre **Africités**, organisée par CGLU-A, qui se tiendra pour la 9^{ème} édition au Kenya en avril 2022, avec pour thème **le rôle des villes intermédiaires d'Afrique**, sujet qui cadre bien avec les orientations de nos coopérations décentralisées. Le Partenariat français pour la Ville et les Territoires (PFVT) se verra confier l'organisation de plusieurs webinaires dans cette perspective.

- **M. Ronan DANTEC**, sénateur, évoque le congrès de l'UICN et présente les **enjeux liés au climat**, autour d'un programme cohérent autour de l'engagement de grandes collectivités et en lien avec l'AFCCRE, en vue d'un mandat pour la COP 26 de Glasgow. **Climate Chance**, dont il est président, tiendra un sommet au Sénégal en septembre, et il y aura des ateliers avec les collectivités territoriales et Platforma, notamment sur l'aspect « agriculture et climat ». Une déclaration commune doit être adoptée à Marseille et l'accent sera mis sur l'apport de la coopération décentralisée à la biodiversité.

*

❖ **ACTUALITE ET TRAVAUX DE LA CNCD.**

- Les débats de la Commission se poursuivent avec la présentation de la **note d'information sur l'expertise** sur la base des travaux menés à la suite du séminaire d'octobre 2019 et de ses trois ateliers. Cette approche s'est développée sur **des bases moins prescriptives, plus souples que celles de la circulaire de 2018 applicable à la fonction publique d'Etat** (cumuls d'activité pour les missions courtes, mise à disposition et détachement pour les missions plus longues), le tout soumis au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT), responsable de la coordination

des employeurs. Des éléments d'information sont donnés sur le rôle d'Expertise France, comme organisme de veille et opérateur de référence de l'expertise publique.

Mme MORO donne des précisions sur le programme ExpeCT, pour lequel ont eu lieu deux comités de labellisation (26 collectivités labellisées), sur des sujets parfois très pointus, et qui reste ouvert aux candidatures « au fil de l'eau ».

La Note d'information sur la mobilisation de l'expertise territoriale est adoptée à l'unanimité.

- **Mme MORO** évoque le lancement de l'**Année de la Coopération décentralisée franco-russe**, le 19 mars (v. site du Ministère pour le programme et les projets). Un fonds d'appui est mis en place (une vingtaine de projets ont été déposés) et un logo sera attribué. La clôture de cette année se fera en Russie, avec l'organisation d'Assises.

*

- **Calendrier des prochaines Assises :**

Compte tenu de la crise sanitaire, les Assises prévues pour 2020 ont été reportées.

Auront lieu en 2021 :

- Les Assises franco-arméniennes (Lyon, 29 et 30 novembre 2021)
- Les Assises franco-palestiniennes (dans les territoires palestiniens, mi-décembre 2021), [*En raison des calendriers électoraux de part et d'autre, il est vraisemblable que ces Assises seront reportées au second semestre 2022 – note du rapp.*]
- Les Assises franco-russes (Russie, fin de l'Année de la coopération décentralisée franco-russe).

Auront lieu en 2022 :

- Les Assises franco-japonaises (Aix-en-Provence),
- Les Assises franco-québécoises (La Rochelle),
- Les Assises franco-israéliennes (Yokneam),
- Les Assises franco-vietnamiennes (Hanoï),
- Les Assises franco-chinoises (Tangshan).

Mme SEVRIN pour CUF rappelle que des séminaires intermédiaires seront organisés en 2021 pour certains pays (Vietnam, Corée, Chine, Sénégal).

Le calendrier des Assises est adopté à l'unanimité.

Pour conclure et après une intervention de Mme RAMPAL dans ce sens, M. VIOLA remercie la DAECT d'avoir su réorienter les coopérations décentralisées en tenant compte de la crise sanitaire et espère que les prochains rendez-vous auront lieu en présentiel.

L'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 12 h 35.
